

PRÉFECTURE DE L'ORNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET DE DÉVIATION RD924 entre BRIOUZE et SEVRAI Aménagement 2x2 voies présenté par le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et autorisation environnementale sur le projet susvisé, est prescrite : **du jeudi 21 avril 2022 à 10h00 au vendredi 20 mai à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers et les différentes informations relatives à l'enquête seront déposés sur **support papier** en mairies de :

- Écouché-les-Vallées, Briouze, Putanges-le-Lac,

et seront également consultables **numériquement** en mairies de :

- Les Yveteaux, Lougé sur Maire, La Lande de Lougé, Sevrai, Sainte Opportune et Pointel, aux communautés de communes de Flers Agglo, Argentan Intercom et du Val d'Orne à leurs jours et heures d'ouverture respectives.
- sur le site des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – Environnement – protection de l'environnement) et, sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité.
- Sur le site dédié : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquerd924/>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête au :

- service de la coordination interministérielle – section environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex

Des informations peuvent être demandées auprès du :

- Conseil Départemental de l'Orne- Pôle infrastructures territoriales – Direction des grands projets – 27 boulevard de Strasbourg – 61000 ALENÇON - M. Michel PEQUIGNOT / M. Simon RAOULT ☎ 02-33-81-60-00
- Direction Départementale des Territoires de l'Orne– service eau et biodiversité – Cité Administrative – Place Bonet – CS 20537 – 61007 ALENÇON Cedex - ☎ 02-33-32-50-50.

M. François CHERIER est désigné commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public où il enregistrera les observations, propositions et contre-propositions dans les mairies de : Écouché-les-Vallées, Briouze, Putanges-le-Lac, lieux de permanences, selon le calendrier suivant :

Mairie de ÉCOUCHE-LES-VALLÉES	jeudi 21 avril 2022	De 10h00 à 12h00
	vendredi 20 mai 2022	De 15h00 à 17h00
Mairie de BRIOUZE	jeudi 5 mai 2022	De 16h00 à 18h00
	mardi 17 mai 2022	De 10h30 à 12h30
Mairie de PUTANGES-LE-LAC	mercredi 27 avril 2022	De 10h00 à 12h00
	samedi 14 mai 2022	De 10h00 à 12h00

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie d'Écouché-les-Vallées siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie Écouché-les-Vallées– 57 rue des Trois Frères Terrier – 61150 Écouché-les-Vallées
- soit en les consignait directement sur les registres d'enquête déposés aux mairies de : Écouché-les-Vallées, Briouze, Putanges-le-Lac et mis à la disposition du public aux horaires d'ouverture ;
- soit en le déposant sur le registre numérique du site dédié, à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquerd924/>
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse e-mail dédiée suivante : enquetepubliquerd924@democratie-active.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse internet : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquerd924/>

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr ou sur support papier à la mairie d'Écouché-les-Vallées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Orne, aux mairies susmentionnées ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

La personne compétente pour prendre la décision relative à la demande est le préfet de l'Orne.